



Montreuil, le 02 Juillet 2015

## **La Grande conférence de Santé.**

### **Les propositions du SNEMG pour répondre aux objectifs du Premier Ministre**

Le SNEMG a été reçu hier avec les autres syndicats médicaux par M. le Premier Ministre et Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé dans le cadre de la préparation de la Grande conférence de santé qui se tiendra à la fin de l'année.

A cette occasion, M. le Premier Ministre a rappelé les axes de réflexion qui seront développés au cours à cet effet :

- La formation initiale et continue des professionnels de santé
- Les métiers et compétences
- Les parcours professionnels et les modes d'exercice

Fidèle à sa posture de communication et de construction, le SNEMG a confirmé sa présence à cette conférence et formule sa proposition globale :

- 1) **Etablir un plan de nomination des médecins généralistes sur les 10 prochaines années à 20 Professeurs, 30 Maîtres de conférences et 50 Chefs de cliniques des universités par an.** Le ratio enseignants équivalent temps plein/enseigné de la Filière universitaire de médecine générale stagnant à 1 pour 103 (contre 1 pour 10 dans les autres spécialités) est incompréhensible surtout quand on considère la place donnée à la discipline par la loi 2004 sur le médecin traitant, réaffirmée dans la loi HPST de 2009 et plus récemment par la politique du virage ambulatoire.
- 2) **Financer et indemniser de manière pérenne la formation à la pédagogie à l'aide d'une politique volontariste dans le Développement professionnel continu.** La formation des formateurs n'est pas discutable si l'on veut un système performant. Cette formation ne doit être accordée qu'aux pairs ayant justifié d'une aptitude à former. Or, cette formation pédagogique, actuellement limitée à 2 jours « hors quota » est soumise aux caprices de l'OGDPC qui décide de l'octroi des financements sans vision globale sur le sens de ces formations.
- 3) **La mise en place de maison et pôles de santé universitaires avec internats ruraux.** La reconnaissance de ces structures particulièrement impliquées dans les soins l'enseignement et la recherche sont la condition à l'émergence d'une activité de formation et de recherche en ambulatoire. Les internats ruraux sont



une solution à l'hébergement des étudiants dans les lieux de stage reculés.

- 4) **Passer le Diplôme d'études spécialisées de médecine générale à 4 ans.** Il n'est plus possible de penser la formation à une spécialité exigeante et par définition ambulatoire à travers une formation de seulement 3 ans se déroulant presque exclusivement à l'hôpital. Le virage ambulatoire passe aussi par une formation adéquate des médecins de demain.
- 5) **Revaloriser la fonction de Maître de stage des universités.** A l'heure où le nombre de médecins généralistes diminue, où les inégalités d'accès aux soins s'aggravent et où les médecins généralistes s'installent de moins en moins et de plus en plus tard, la maîtrise de stage est un levier permettant de faire connaître la pratique de la médecine de ville et de favoriser l'installation des futurs médecins généralistes. La revalorisation de cette maîtrise de stage par l'intégration à la Rémunération sur objectif de santé publique permet d'augmenter les moyens de formation des médecins généralistes et leur installation en ville.

Le SNEMG engage son action dans l'adoption de l'ensemble de ces propositions respectant les objectifs gouvernementaux, apportant des résultats efficaces tout en engageant peu de coût pour la collectivité.

Il appartient désormais au gouvernement de faire preuve de cohérence entre les propos et les actes.

Dr Matthieu CALAFIORE, Président

Dr Anas TAHA, Vice-président



Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale  
3 rue Parmentier - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS  
Tél. : 01.75.62.22.90